



Envisager a mon egard une mesure de licenciement

Par **mpie**, le **01/08/2013** à **15:41**

pendant mes congés je suis allé faire mes courses dans le magasin qui m'emploie j'ai passé mon samedi dit de complaisance à une collègue je n'ai pas eu de mise à pied je devais reprendre le travail le 23 juillet mais je me suis mis en maladie pour dépression le 24 j'ai reçu une lettre m'avertissant qu'il envisage à mon égard une mesure de licenciement suite au fait survenu. Je voudrais savoir si je suis obligé de me présenter du fait que je suis en maladie ou si je peux être représenté par quelqu'un. Merci.

Par **Lag0**, le **01/08/2013** à **18:16**

Bonjour,
Non, vous ne pouvez pas être représenté à l'entretien préalable. Vous avez le droit de vous faire assister si vous y allez, mais pas de vous faire représenter si vous n'y allez pas.
Vous n'êtes pas obligé de vous rendre à l'entretien, mais cela ne bloquera pas la procédure. Ce serait dommage car vous manqueriez alors l'occasion de vous expliquer avec l'employeur.
Le mieux est d'y aller en étant assisté.

Par **pat76**, le **02/08/2013** à **16:08**

Bonjour
Vous avez été convoqué par lettre recommandée avec avis de réception, à un entretien préalable au cours duquel l'employeur envisage de prendre une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement?

Par **Lag0**, le **02/08/2013** à **16:11**

[citation]Vous avez été convoqué par lettre recommandée avec avis de réception, à un entretien préalable au cours duquel l'employeur envisage de prendre une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement?[/citation]
C'est ce que l'on comprend de l'exposé des faits dans le premier message...